

**Résultats de l'Analyse
de l'efficacité environnementale et énergétique
de la mesure agri-environnementale**

« *Systeme fourrager économe en intrants* »

Synthèse des 3 années d'étude 2008-2010

Montauban de Bretagne (35)

Pluzunet (22)

Les partenaires de l'étude

Les partenaires techniques :

- le CEDAPA (22)
- l'ADAGE (35)

Les partenaires financiers :

- Le MEEDDM
- Le Conseil régional de Bretagne
- Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine
- le Conseil général des Côtes d'Armor (via le CEDAPA)

Le réseau agriculture durable

- 1 bureau, un conseil d'administration, 3 animateurs (Rennes)
- 30 groupes d'éleveurs en réseau dans 4 régions,
- 2000 exploitations sur le Grand Ouest
- Des projets concertés : lobbying MAE-PAC, production de références, publications, relations nord sud



Présentation générale de l'étude

- **Objectif de l'étude** : Mesurer l'impact environnemental et énergétique des signataires de la MAE SFEI sur le territoire breton
- **Moyens mis en œuvre** :
 - Analyse des pratiques des signataires en matière de fertilisation, phytosanitaire et consommation énergétique
 - A noter que le gain au niveau des territoires n'a pas pu être calculé faute de méthode simple

Méthodologie

- Constitution d'un échantillon de signataires 01.04 et SFEI, non bio, dans les 4 départements bretons (BL et BV)
- Choix des indicateurs en fonction simplicité, pertinence au regard des objectifs et possibilité de données comparatives régionales
- Choix des campagnes culturelles les plus récentes au moment de la collecte d'informations : 2006/2007, 2007/2008 et 2008/2009

Rappel cahier des charges SFEI

Surfaces et alimentation du bétail

- Respect d'une part minimale de surface en herbe (prairies permanentes et temporaires) de 55 % de la SAU :
 - dès l'année 1 si l'exploitant était déjà engagé dans le mesure 0104 du PDRN 2000-2006 dans le cadre d'un CTE ou d'un CAD arrivé à terme, à partir de l'année 3 sinon.
- Respect d'une part minimale de surface en herbe (prairies permanentes et temporaires) de 75 % de la surface fourragère :
 - dès l'année 1 si l'exploitant était déjà engagé dans le mesure 0104 du PDRN 2000-2006 dans le cadre d'un CTE ou d'un CAD arrivé à terme, - à partir de l'année 3.
- Respect d'une part maximale de surface en maïs dans la surface fourragère de 18 % :
 - dès l'année 1 si l'exploitant était déjà engagé dans le mesure 0104 du PDRN 2000-2006 dans le cadre d'un CTE ou d'un CAD arrivé à terme, - à partir de l'année 3.
- Respect d'un niveau maximal d'achat de concentrés inférieur de 800 kg / UGB

Rappel cahier des charges SFEI

Fertilisation

- Respect des apports azotés totaux produits et importés maximum autorisés de 170 UN / ha de SAU en moyenne
- Respect des apports azotés organiques maximum autorisés, de 140 UN / hectare de SAU en moyenne
- Respect de l'apport azoté minéral maximum autorisé par type de culture, sur chaque parcelle de culture :
 - 30 Un/ha sur prairies
 - 0 UN/ha sur maïs et betterave
 - 60 UN/ha sur céréales de printemps
 - 100 UN /ha sur céréales d'hiver et colza

Rappel cahier des charges SFEI

Phytosanitaires

- Plasticulture interdite
- Sur céréales : Utilisation d'une seule dose de fongicide, éventuellement fractionnée ; Absence d'utilisation de régulateur de croissance ; Absence d'utilisation d'insecticide
- Sur l'ensemble des cultures arables de l'exploitation : apport limité à 70% de la dose homologuée par traitement herbicide, utilisation de semences enrobées autorisée
- Sur prairies : désherbage chimique interdit, à l'exception des traitements localisés visant :
 - A lutter contre les chardons et rumex,
 - A lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »
 - A nettoyer les clôtures.
- Destruction mécanique des couverts hivernaux et intercultures - destruction chimique interdite

Différence de l'ancien cahier des charges MAE 01.04

- Quantité de maïs limitée dans la ration à 750 kg MS par UGB (soit environ 12 % de la SFP)
- Pas de limitation d'achat de concentrés
- 0 UN sur prairies
- Pas de limitation totale à 170 UN
- Herbicide autorisé à 2/3 dose sur prairies

Présentation de l'échantillon

	N-1	N1	N2	N3	Croisière
Nouveaux signataires	6	23	22	12	
<i>dont Signataires 2007</i>	0	13	13	12	
<i>dont Signataires 2008</i>	6	10	9		
Anciens signataires					33

au 15 mai : signature des contrats MAE

N-1 = campagne culturelle totalement hors contrat MAE

N1 = première campagne culturelle sous contrat MAE (partiellement en fin de campagne)

N2 et N3 = 2ème et 3ème campagne culturelle sous contrat (totalement)

Nouveaux signataires : 23 exploitations différentes (17 lait, 4 viande, 2 lait + autres)

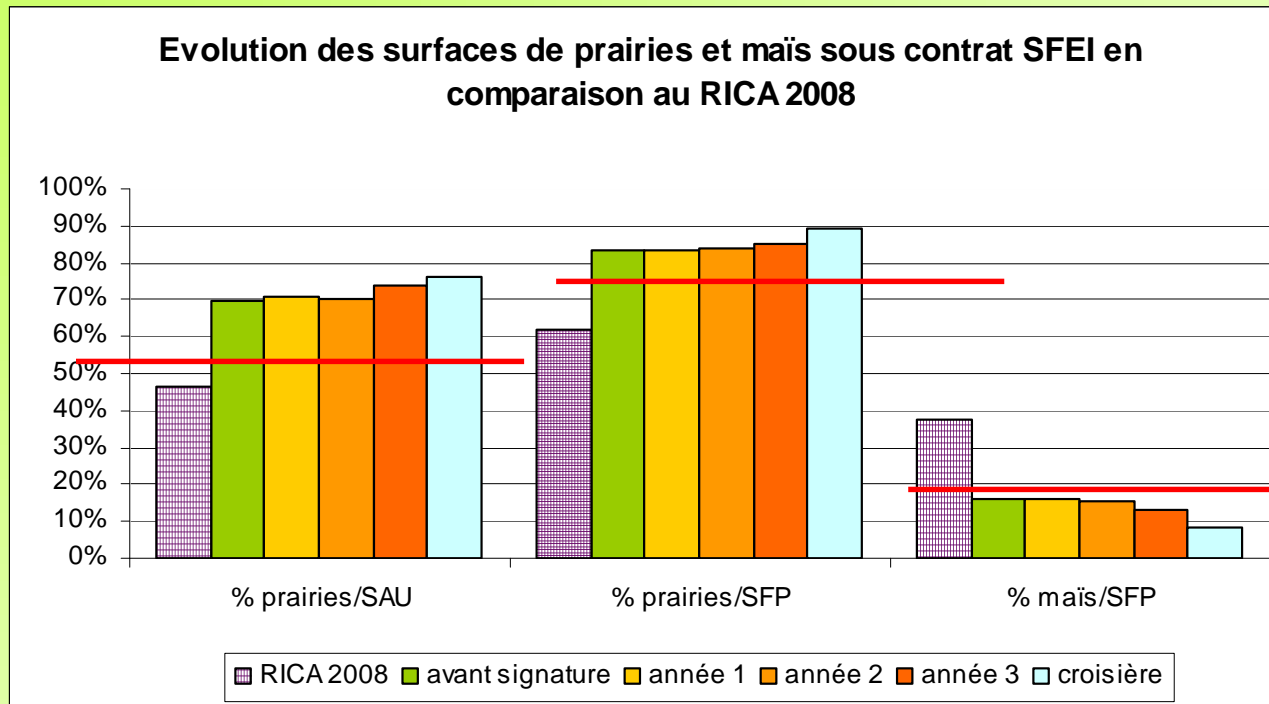
Anciens signataires : 33 exploitations (6 viande bovine, 27 lait)



Echantillon Lait strict *43 fermes*

	Nouveaux signataires en N-1	Nouveaux signataires 1ere année	Nouveaux signataires en 2ème année	Nouveaux signataires en 3ème année	Anciens signataires 2006/2007	RAD lait Bretagne 2008	RICA lait Bretagne 2008
SAU	49	48	47	43	43	61	64
UTH	1,5	1,7	1,7	1,6	1,6	1,8	1,7
Quota laitier (L)	249 005	260 801	262 833	248 181	246 494	288 702	312 267
Quota/UTH	166 004	155 760	157 032	154 761	153 710	163 731	181 229
lait vendu (L)	236 048	239 919	246 755	222 970	216 494	270 448	315 625
lait vendu/UTH	157 365	143 289	147 426	139 040	135 002	153 379	183 178
lait produit (L)	245 139	250 200	257 058	231 730	224 554	281 003	321 174
Nb Vaches laitières	44	43	45	38	38	52	48
Production par vaches (L/VL/an)	5 571	5 872	5 679	6 088	5 899	5 665	6 811
Total UGB	59	58	62	50	50	75	85
L produit/ha SFP	5846	6150	6323	6122	0	5 371	6 742
Chargement UGB/ha SFP	1,42	1,44	1,52	1,33	1,34	1,4	1,8

Présentation de l'échantillon

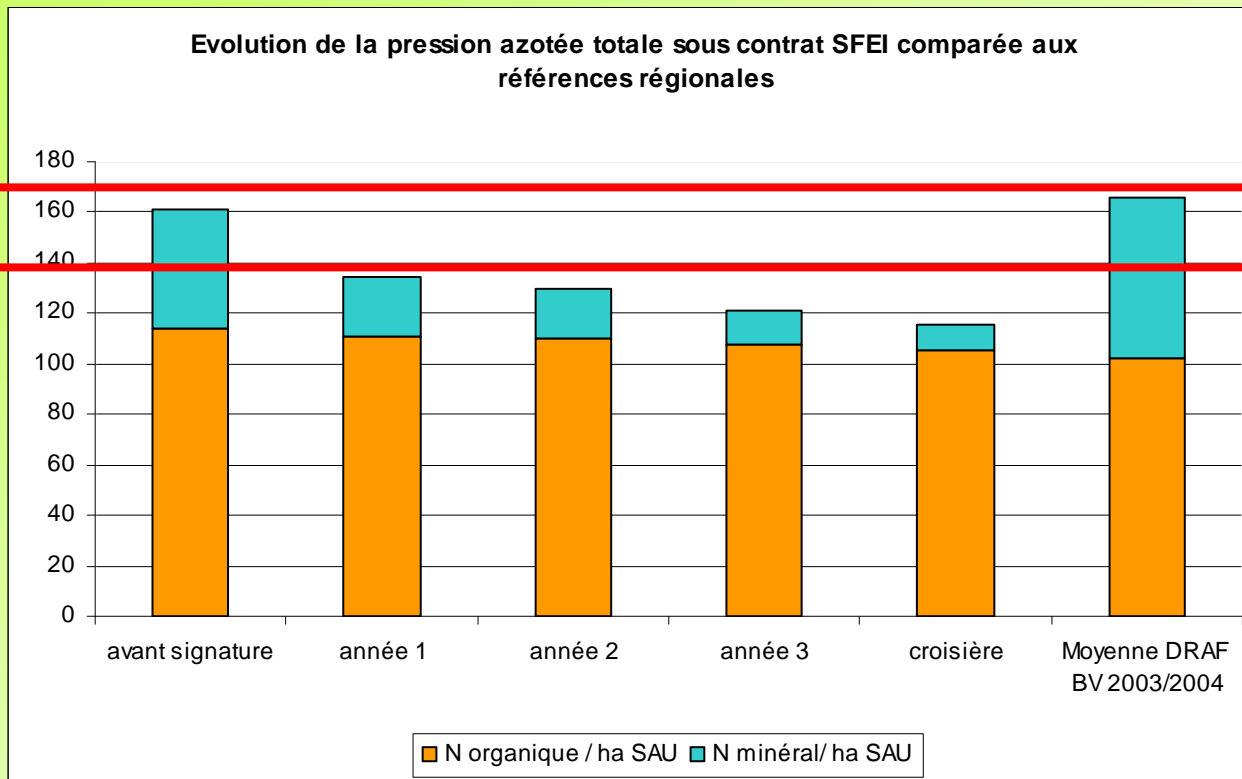


Ils ont 2 ans pour se mettre en conformité.

En N1, 10% ne respectent pas encore le critère prairies/SAU et 29% le critère maïs. Atteinte en N2 des repères des AS et du RAD. Progression en N3.

Diminution du maïs mais qui reste supérieur à AS (normal suite à évolution du cahier des charges, progression dans le temps). 14% n'ont pas de maïs en N1. 13% en N2. 24% sans maïs chez les AS.

Résultats / pratiques de fertilisation



-33% entre la 3ème année de signature et l'année N-1

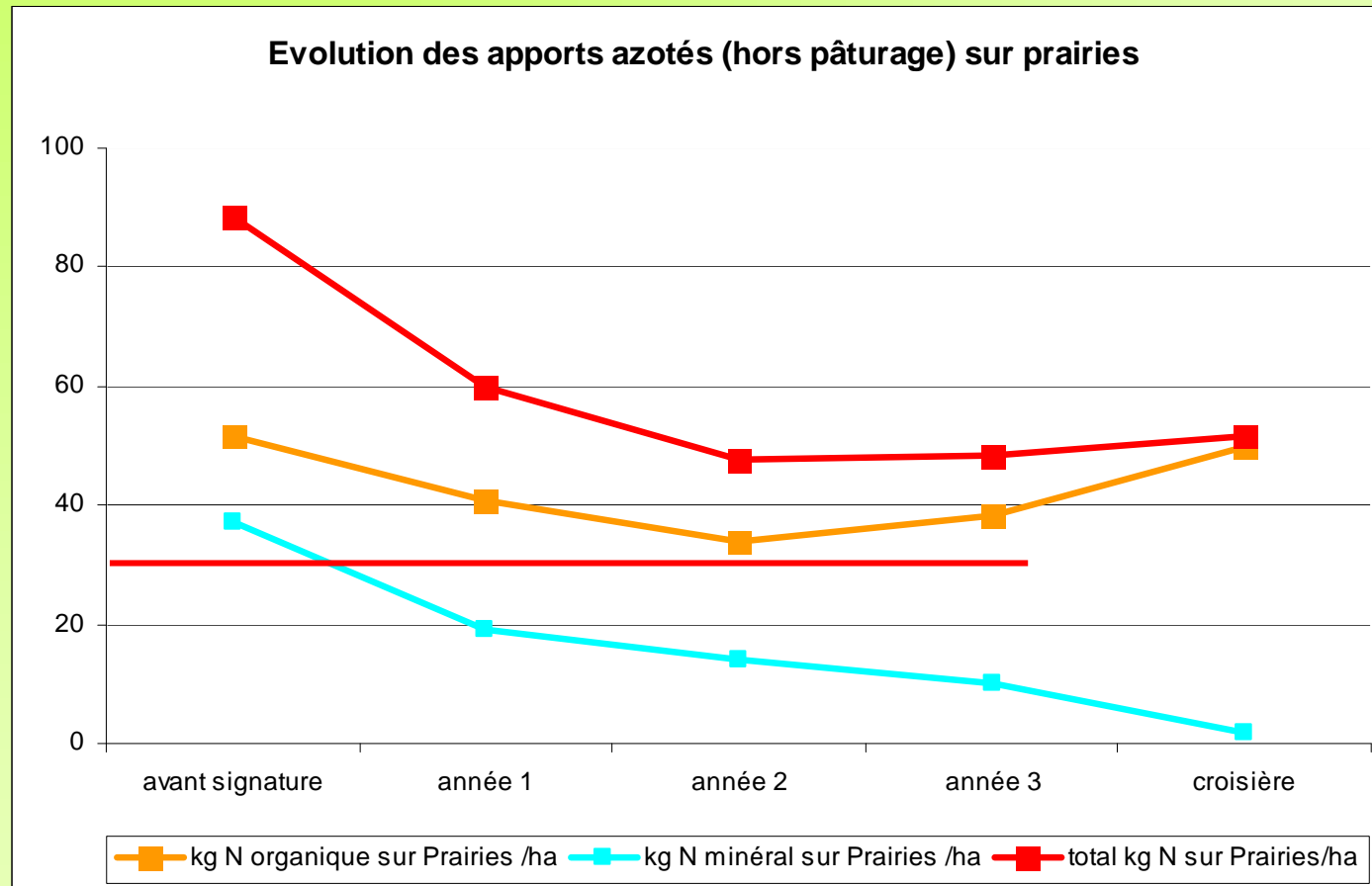
-27% par rapport à la DRAF (par rapport à N3) en N total :

-78% en N minéral,

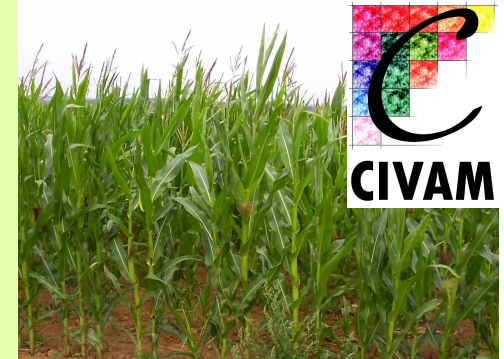
+5% en N organique.



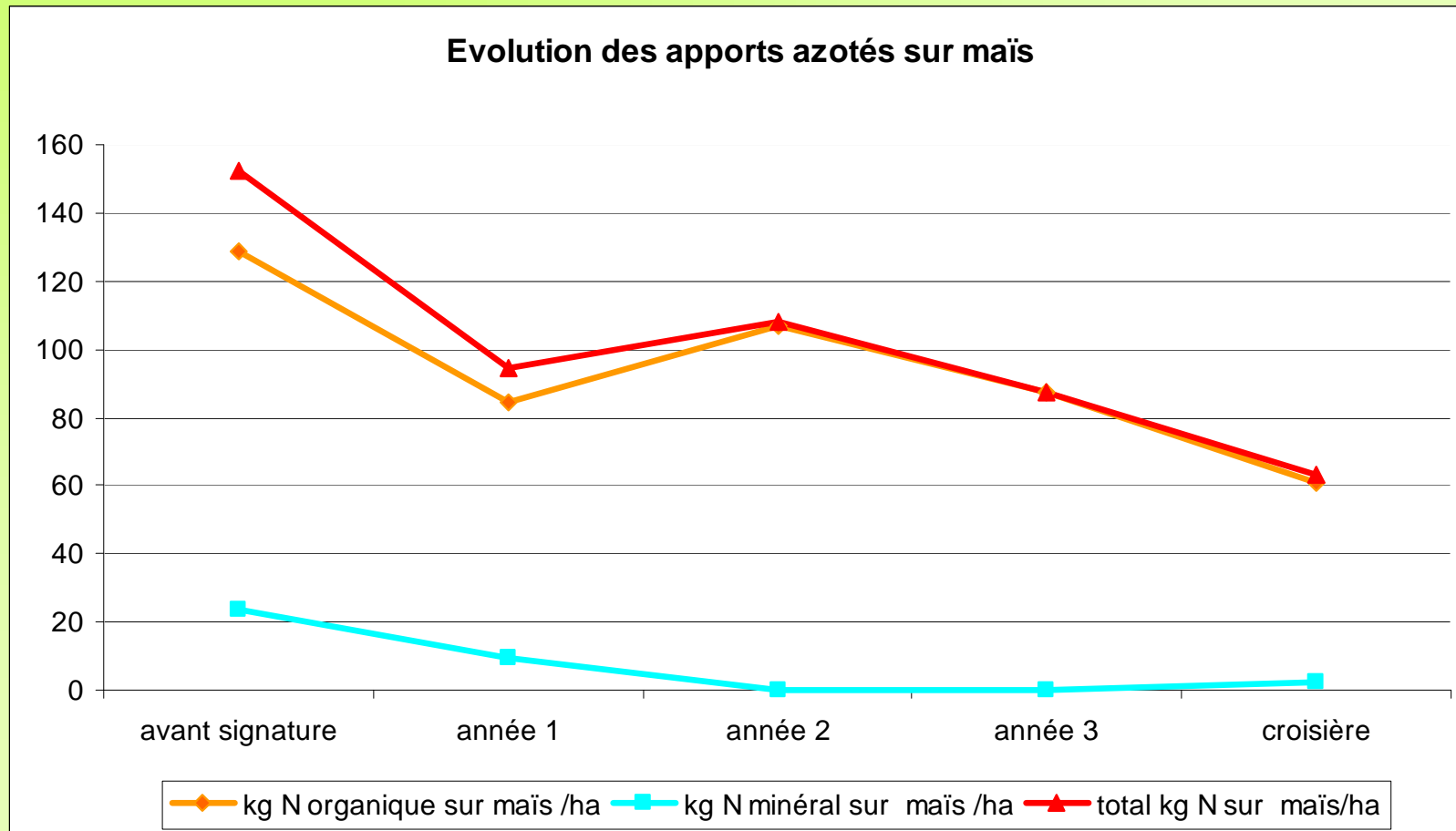
Apports N sur prairies *Hors restitution*



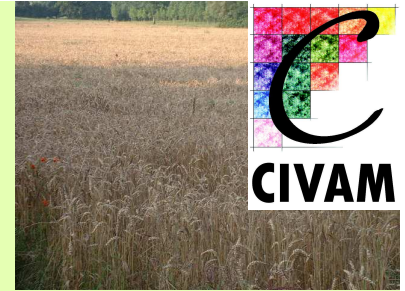
-45% entre la 3ème année de signature et l'année N-1



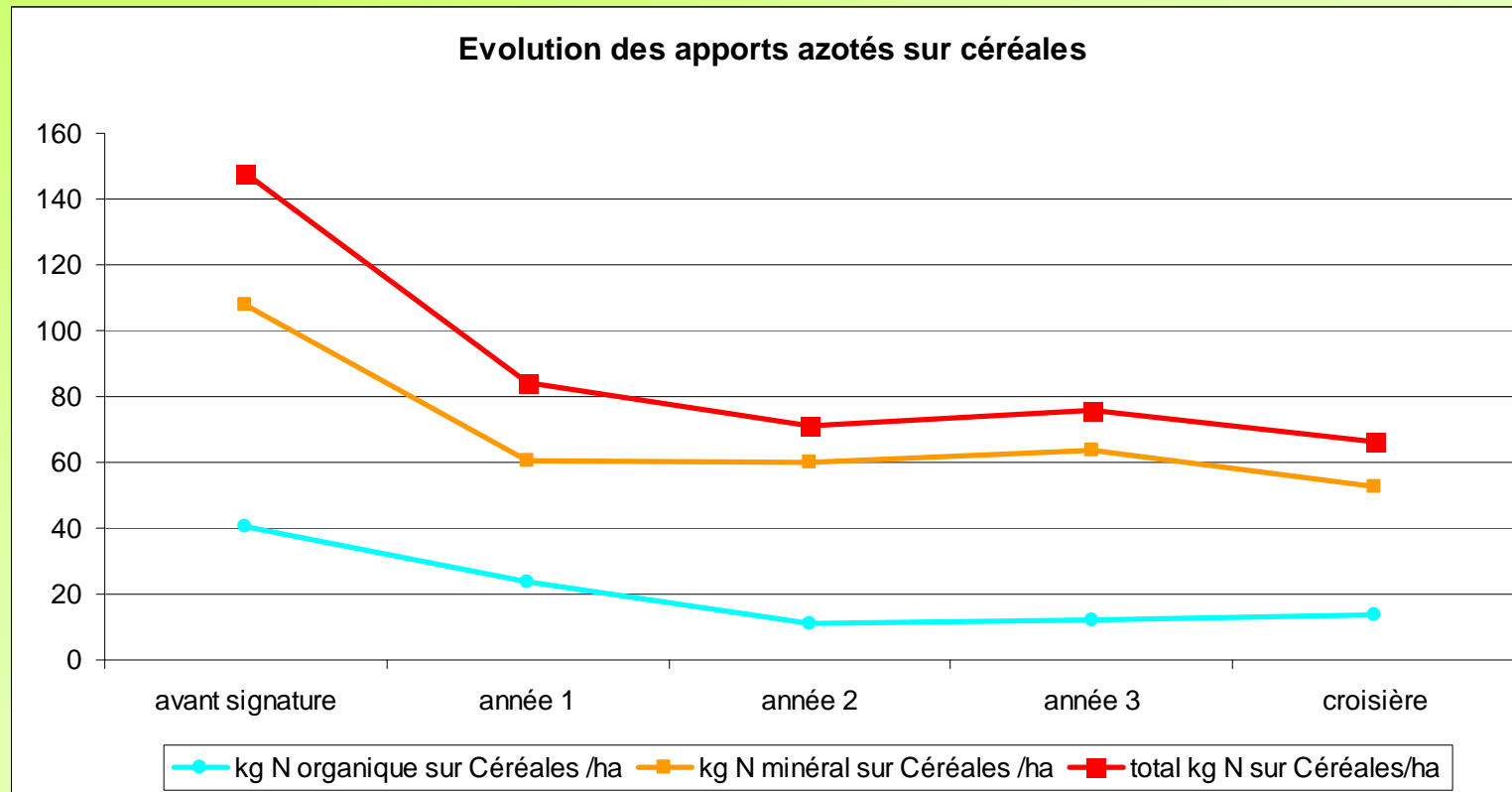
Apports N sur maïs



-42% entre la 3ème année de signature et l'année N-1

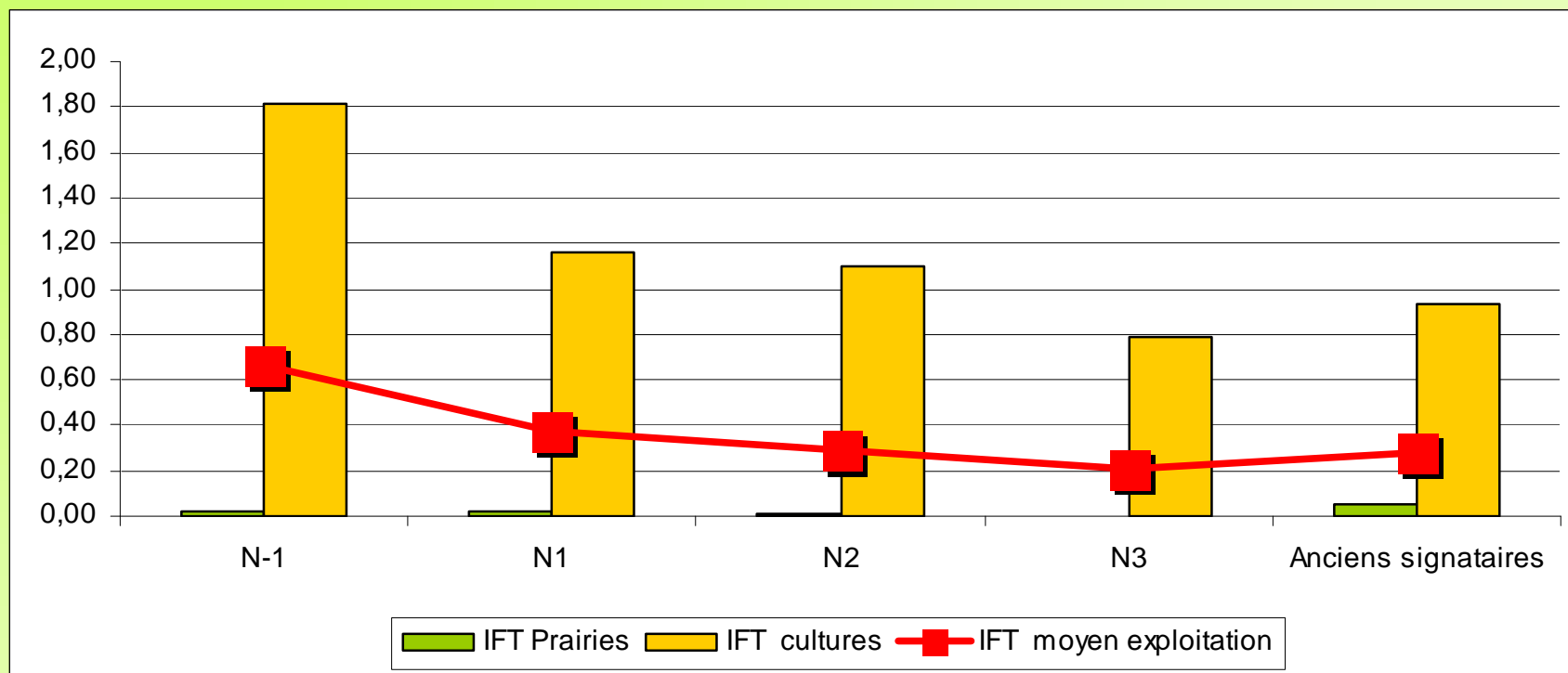


Apports N sur céréales



-48% entre la 3ème année de signature et l'année N-1

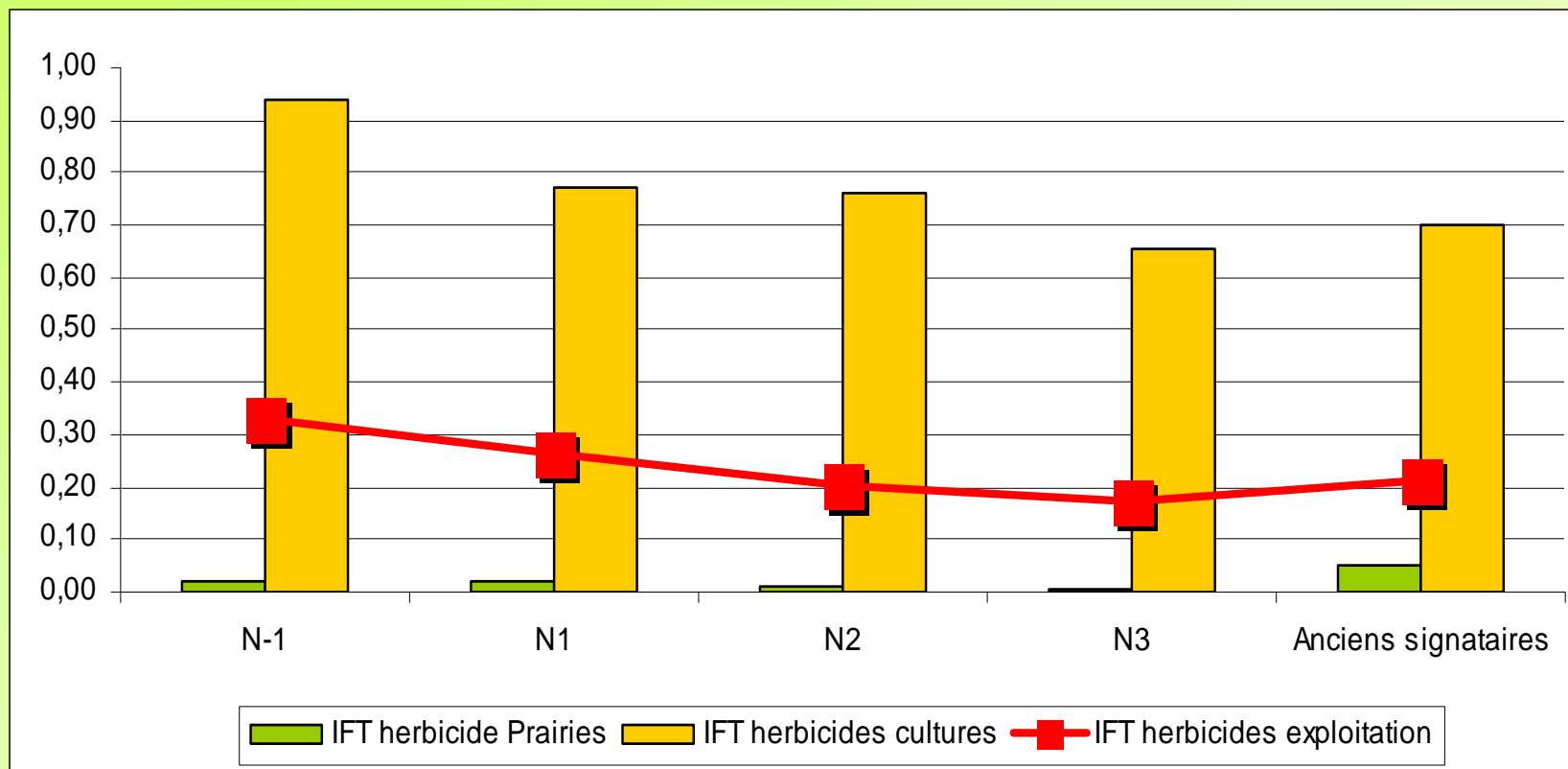
Double effet système sur les pesticides



-68% entre la 3ème année de signature et l'année N-1

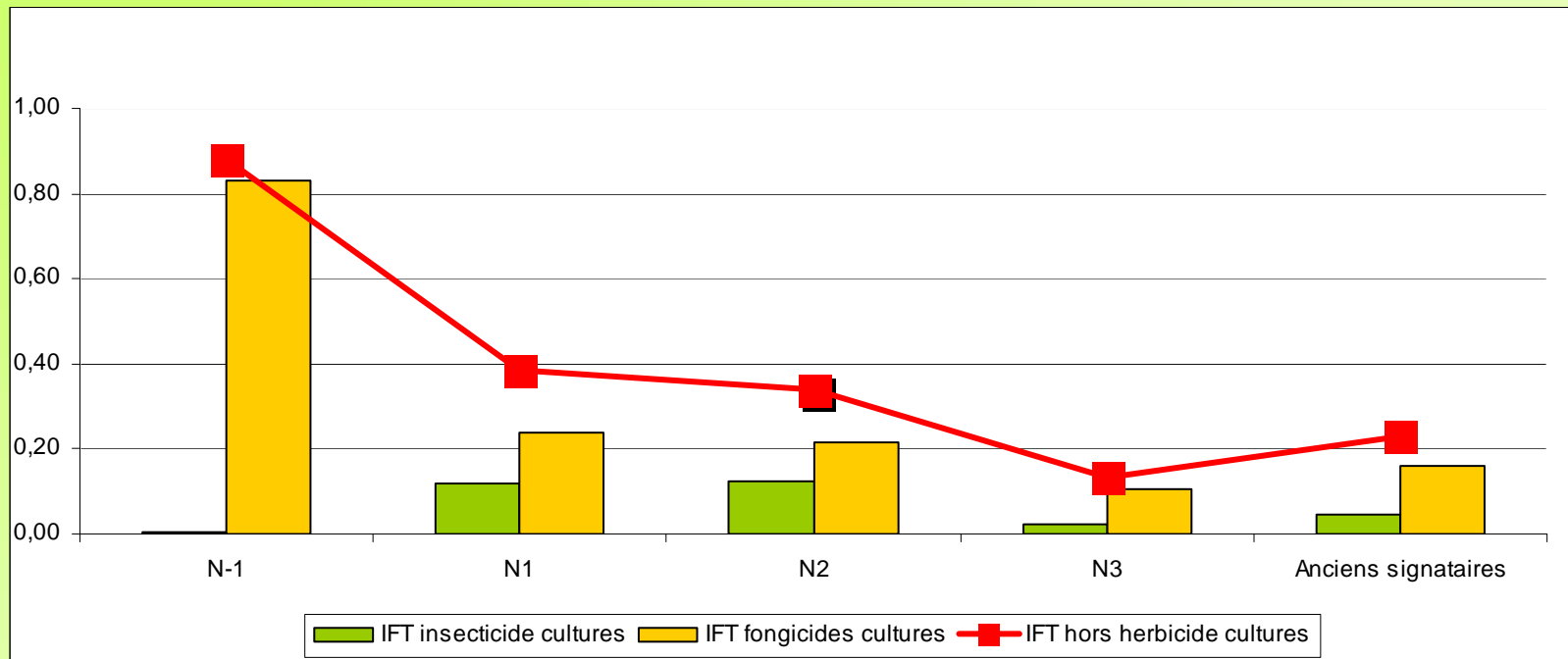
sur l'IFT exploitation global (-77% sur prairies, -57% sur cultures)

Résultats sur les Herbicides



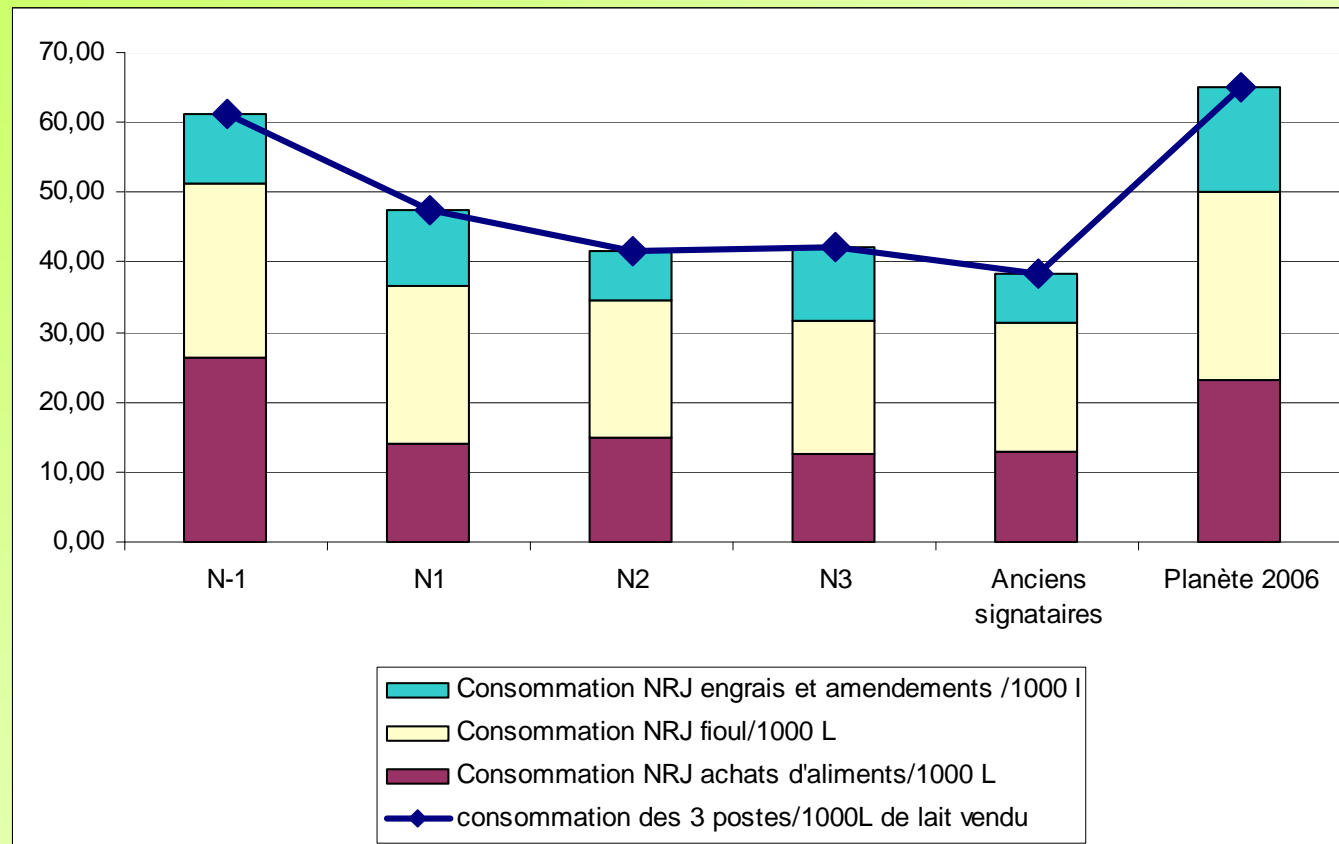
**-59% entre la 3ème année de signature et l'année N-1
sur l'IFT herbicides (-77% sur prairies, -44% sur cultures)**

Résultats sur hors herbicide sur cultures



**-80% entre la 3ème année de signature et l'année N-1
sur l'IFT culture hors herbicides (-67% sur insecticide,
-79% sur fongicides)**

Résultats sur l'énergie



-31% entre la 3ème année de signature et l'année N-1 (-19 eqf/1000 L)

-53% sur achats aliments (-14 EQF), -22% fioul (-6 EQF), +5% engrais-amendements (+0,5 EQF).

-35% par rapport à Planète 2006

Libellé	RAD	RICA	RAD%RICA
Produit courant	160 244	184 606	-13%
Valeur ajoutée	73 388	62 151	18%
EBE	69 601	60 590	15%
Résultat courant	45 583	32 367	41%
<i>dont DPU</i>	18 177	21 033	-14%
<i>dont primes couplées</i>	1 942	3 895	-50%
<i>dont primes MAE/primes diverses</i>	5 168	2 160	139%
<i>dont total primes</i>	25 286	27 087	-7%

- Echantillon lait de 110 fermes sur le grand ouest, exercice 2008
- **Produit courant inférieur de 25 000 €**
- **Valeur ajoutée supérieur de 11 000 € => économie de charges de 36 000 €** (intrants, aliments, mécanisation)
- Avec un peu **moins d'aides publiques**

- Ramenés aux produits, les soldes intermédiaires sont plus élevés au RAD = + grande efficacité
- Résultat courant : +63 €/1000 L et +6000 €/UTH

Libellé	RAD	RICA	RAD%RICA
VA/produit de l'activité	52,2%	38,4%	36%
EBE/produit de l'activité avec DPU	43,8%	33,2%	32%
Résultat courant/Produit courant	28,4%	17,5%	62%

Analyse qualitative

Nombre d'années dans le système herbager

- 88 % entre 4 et 30 ans de pratique (1/3 + de 10 ans, 1/5 7-8 ans). Beaucoup de nouveaux signataires se disent proches du système depuis 7 ans environ.
- 12 % depuis 1 ou 2 ans

Quelles sont (ont été) vos motivations pour appliquer le système herbager économe en intrants chez vous ?

- la viabilité économique et les gains environnementaux ensemble (26%)
- Recherche d'autonomie et de qualité du travail (26%)
- Raisons technico-économiques (terres, parcellaire, climat) (30%)
- Protection de l'environnement (18%)

Analyse qualitative

Quelles sont(ont été) vos motivations pour signer le cahier des charges de la 01,04/SFEI ?

- Proche du système de l'agriculteur (61%) : continuité logique, pas moins important à franchir, permet d'aller plus loin.
- Aspects financiers : DPU faible, montant rémunération de 130 €/ha, maintien ou complément de revenu, passage au réel (39%)

Le respect du cahier des charges vous a-t-il fait évoluer ?

-Non car déjà dans le système (11%) (anciens signataires)

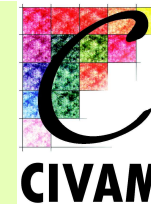
-Parmi les autres,

Réduction d'intrants engrais et phytos (57%) : arrêt engrais minéral (starter) sur maïs, passage de 50uN à 30 sur l'herbe, arrêt total round up etc.

Modification assolement (27%) : plus d'herbe et moins de maïs et de céréales, plus de SFP, changement dans les rotations; le maïs se fait obligatoirement derrière une vieille prairie

Assolement et intrants (13%)

Alimentation (3%) : baisse des concentrés pour respecter 800kg/UGB/an



Merci de votre attention

Réseau agriculture durable - CIVAM

02 99 77 39 25

contact@agriculture-durable.org

www.agriculture-durable.org

www.civam-bretagne.org

Pour fiches techniques, références, outils de simulation ...

